

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENTS : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **STATIONNEMENT** – Marché de maintenance du matériel péager et de gestion des parcs de stationnement conclu avec la société Thales Security Solutions & Services SAS - Avenant de transfert.

La Ville de Bayonne a conclu en janvier 2010, avec la société Thales Security Solutions & Services SAS, un marché de maintenance du matériel péager et des gestions administrative et technique centralisées des parcs de stationnement de la Ville. Il s'agit d'un marché d'une durée initiale de deux ans, renouvelable 2 fois pour des périodes d'un an.

Par courrier en date du 6 septembre 2011, la Ville a été informée d'une fusion entre les sociétés Thales Security Solutions & Services SAS et Thales Communications & Security SA. Cette fusion, avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2011, entraîne le transfert du patrimoine de la première au profit de la seconde, immatriculée au RCS sous le n° 383 470 937.

A compter de cette date, le cocontractant de la commune devient ainsi la société Thales Communications & Security SA. Le nouveau titulaire, qui présente toutes les garanties nécessaires, s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et des obligations du contrat initial, ses conditions d'exécution restant inchangées.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.